Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

signé électroniquement le 30/06/2016
par BERNARD RIOUAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 28
Votants : 32
Procurations : 5
Délibération rendue exécutoire le :
- 5 JUIL. 2016
Convocation du Conseil Municipal en date du : 20/06/2016

Affichage en date du : 20/06/2016

Publication de la présente en date du :
- 5 JUIL. 2016
Réception en préfecture : 30 JUIN 2016

N° **2016-06-01**

L'an deux mille seize
Le vingt-sept juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Laurent ABERNOT ayant donné procuration à M. Damien DESCHAMPS, Mme Gisèle KERDRAON à Mme Sylvie DREVES, Mme Anne-Sophie BELIER à Mme Myriam LE LEZ, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, M. André LASQUELLEC à Mme Françoise GUENEUGUES.

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY.

Objet : **Compte administratif du budget principal de la commune – exercice 2015**

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi un compte administratif pour 2015 qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Budget principal de la commune	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 709 028,91	1 083 564,24		1 083 564,24	3 277 363,46
Opérations de l'exercice	9 144 059,34	10 882 379,49	2 620 151,16	2 855 520,85	11 764 210,50	13 737 900,34
TOTAUX	9 144 059,34	14 159 742,95	3 703 715,40	2 855 520,85	12 847 774,74	17 015 263,80
Résultats de clôture		5 015 683,61	848 194,55			4 167 489,06
Restes à réaliser			195 253,48	270 000,00		74 746,52

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

Pour le budget principal de la commune, une lecture par chapitre permet les observations suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 9 144 059,34€

Charges à caractère général (011) 1 469 837,02€

Ce chapitre présente un taux de réalisation de 96,7% et est en hausse de 11% par rapport au réalisé 2014 (+ 147 K€). Cette hausse s'explique, pour 80%, par l'intégration des activités de la Caisse des Ecoles au budget communal en année pleine : +122 600€.
Les autres hausses s'observent sur

- les frais de formation du personnel, avec notamment des formations à l'outil de gestion du temps pour les agents nouvellement affectés à cette mission dans le cadre de réorganisation par pôles : + 7K€
- Les honoraires, versés notamment à des avocats dans le cadre de plusieurs contentieux de la commune avec des agents : + 8K€
- La souscription d'une assurance chantier pour l'Hôtel de Ville, dont le coût est amorti sur 10 ans, sur un autre chapitre budgétaire : + 29K€ sur le 011

A l'inverse, des baisses conséquentes ont été réalisées sur certaines lignes :

- Entretien des terrains et des bâtiments : - 24K€
- Contrats de prestations de services : -4K€
- Electricité : - 18K€

Charges de personnel (012) 4 730 360,83€

Le taux de réalisation sur ce chapitre est de 99,85%. Il augmente de 6,9% par rapport au réalisé 2014 (+ 305 250€).

Cette hausse s'explique par :

- le transfert du personnel de la Caisse des Ecoles et du CCAS sur le budget communal en année pleine (une partie du personnel CDE avait été transféré dès octobre 2014) : + 135 600€
- un nombre exceptionnel de congés de maternité, et un congé de maladie long, avec remplacement des agents en congé : + 87 500€
- le recrutement de la directrice du PEJE, en décembre 2014 – le DRH étant parti en février 2014, il manquait un cadre à la collectivité pendant la majorité de l'année 2014 – et de la responsable de service vie scolaire, en octobre 2015 : + 36 200€
- fréquentation de l'école de musique en hausse constante depuis l'emménagement à la Batterie : 167 élèves inscrits à la rentrée 2012, 294 à la rentrée 2013 et 385 à la rentrée 2014, entrainant une augmentation du volume horaire des enseignants, en année pleine sur 2015 : + 63 000€.

A l'inverse, plusieurs départs en retraite ont mené à des recrutements de personnels moins expérimentés et ont permis de contenir les hausses liées au Glissement vieillesse-technicité : -18 700.

Atténuation de charges (014) 1 157 501,00€

Ce chapitre se compose de deux dépenses : l'attribution de compensation versée par la commune à BMO, qui reste identique depuis 2010 : 1 250 273€ ; et le montant du dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs : 3 402€ en 2015.

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

Autres charges de gestion courante (65) 1 177 808,24€

Ce chapitre reste stable entre 2014 et 2015 (+0,2%). Il correspond :

- aux dépenses liées aux indemnités et frais des élus, qui augmentent de 2,5% entre les deux années du fait de la modification du régime de cotisation retraite ;
- aux contributions obligatoires de la commune vis-à-vis des écoles privées, qui augmentent de 3,6% entre 2014 et 2015 du fait d'une hausse du nombre d'élèves habitant la commune ;
- au versement du budget principal au budget du CCAS – celui à la Caisse des Ecoles n'étant plus versé depuis 2014 -, son montant étant identique en 2014 et 2015 : 110 000 € ;
- aux subventions accordées par la commune aux associations et aux autres organismes. Cette ligne diminue de 1,2%, soit -8 000€, grâce à un effort partagé des associations.

Charges financières (66) 155 749,83€

Il s'agit des intérêts des emprunts détenus par la commune. La baisse est continue depuis 2011 et se porte à -9,55% entre 2014 et 2015.
Quatre emprunts sont arrivés à terme dans le courant de l'année 2015 :

- Deux emprunts de 100 000€ contractés en 2010, en début d'année 2015 : l'un d'eux avait été contracté auprès d'Arkéa à taux variable Euribor3M, l'autre auprès du Crédit Agricole à un taux fixe de 2,8%.
- Un emprunt de 343 000€ contracté en 2000 auprès d'Arkéa à un taux fixe de 2,1%, en septembre 2015.
- Un emprunt de 343 000€ contracté auprès de la Caisse d'Epargne en 2000 à taux variable Euribor3M.

Charges exceptionnelles (67) 31 322,07€

Une réduction de titre a été faite en 2015, concernant la Taxe locale sur la publicité extérieure de 2012 ; une annulation de dette à un particulier pour les ateliers théâtre ; une annulation du titre de mise en débêts du Trésorier M. Planchais, titre émis suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes en 2011, pour lequel le Trésorier a reçu une décision de remise gracieuse du Ministre des Finances ; enfin, un mandat de 2 200€ a été émis afin de reprendre des titres non soldés sur la Caisse des Ecoles, pour lesquels, après étude des cas, il a été convenu que la recette ne pourrait vraisemblablement jamais être encaissée.

Dotations aux amortissements et provisions (68) 135 000,00€

Deux provisions ont été décidées en 2015 : en prévision de la remise gracieuse du Trésorier M. Quivoron, dans la lignée de celle prononcée pour le Trésorier M. Planchais ; et relativement au contentieux en cours avec un agent qui demande la reconnaissance de sa longue maladie comme imputable au service.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 286 480,35€

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements et les cessions (vente d'un véhicule Peugeot 206 sur Webenchères, cession du Gonio et).

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

Atténuations de charges (013) 85 152,22€

Les remboursements sur salaires de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale ont représenté, en 2015, 70 K€, qu'il convient de mettre en regard des dépenses supplémentaires de personnel liées aux congés maladie et maternité. La ligne augmente de 17% entre 2014 et 2015.

13 K€ concernent les remboursements de l'agence des aires marines protégées pour les cotisations retraite d'un agent de la collectivité en détachement dans cet établissement.

Vente de produits fabriqués et prestations de services (70) 699 486,17€

Ce chapitre enregistre la participation financière des familles aux prestations offertes par la commune et pour les locations des salles municipales, ainsi que les remboursements des établissements publics de la commune au budget principal pour la mise à disposition de personnel (directrice du CCAS, agents de service et de garderie de la Caisse des Ecoles).

Le chapitre enregistre une hausse de 360 K€, qui s'explique en grande partie (250K€) par l'encaissement des participations des familles pour les services périscolaires sur le budget communal en année pleine sur 2015 (le transfert s'est fait à partir du mois d'août 2014).

La ligne des remboursements de frais de la caisse des écoles à la commune a été utilisée pour absorber sur le budget communal une grande partie de l'excédent dégagé par le budget CDE, qui ne sera plus mouvementé au cours des 3 prochains exercices comptables en vue de sa clôture définitive. 82 K€ ont ainsi été récupérés.

La participation du CCAS a également été majorée du fait du transfert de l'agent CCAS sur le budget communal : symboliquement, il est important que le CCAS rembourse maintenant à la commune les deux salaires, de la directrice et de son assistante (+34 K€).

Impôts et taxes (73) 6 485 931,57€

Le chapitre est en hausse de 4,7%.

Fiscalité directe (73111) :

Le produit des contributions est en hausse de 4,3% en 2015 par rapport à 2014 :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	**Total**
bases réelles 2014	11 615 188	10 361 638	167 842	**22 144 668**
produit réel 2014	2 795 776	2 680 556	85 616	**5 561 948**
bases réelles 2015	12 270 779	10 664 181	169 563	**23 104 523**
produit réel 2015	2 953 577	2 758 824	86 494	**5 798 894**
variation	5,6%	2,9%	1%	4,3%

Droits de mutation (7381):

Après une baisse conséquente (près de 6%) entre 2013 et 2014, les droits de mutation reviennent à leur niveau de 2013 : 273 K€.

Autres taxes : TLPE, taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles, droits de place :

Après deux années nulles, la taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles enregistre une recette de 54 K€ en 2015

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

La TLPE et les droits de place représentent 33 K€, en hausse de 4 K€ par rapport à 2014.

Dotation de solidarité communautaire (7322): 183 110€

La DSC versé par Brest Métropole à ses communes membres repose sur la croissance du produit des impôts économiques de la métropole. En 2015, cette croissance a été négative. Aussi, c'est le mécanisme de garantie qui s'applique, à savoir un versement minimal de 50 000€ à répartir entre les communes. Plouzané n'a donc bénéficié à ce titre que de 2 830€, comme en 2014, contre 41 K€ en 2013. Il convient d'y ajouter la part de la taxe sur la consommation finale d'électricité, reversée pour partie à la commune ; cette taxe a rapporté moins de recettes à Brest en 2015 qu'en 2014, alors que la part à déduire (consommations pour l'éclairage public et pour les bâtiments communautaires) a augmenté. Le reversement à la commune a donc été inférieure de 65 K€ à celui de l'année précédente.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, 7325) :

Il s'agit d'une redistribution des ressources de certaines intercommunalités vers des communes et intercommunalités moins favorisées. Son montant augmente de 35 K€ pour Plouzané entre 2014 et 2015, pour atteindre 130 K€.

Dotations, subventions et participations (74) 3 347 309,53€

Le chapitre diminue de 5,4% entre 2014 et 2015, quand la baisse des dotations de l'Etat est de 9% et de -192 K€.

Ce sont les compensations d'exonérations fiscales par l'Etat qui minorent la baisse sur ce chapitre (+20 K€).

	2012	2013	2014	2015
DGF	1 937 792 €	1 925 043 €	1 873 618 €	1 705 394 €
Dot. de Solidarité Urbaine	766 226 €	766 226 €	766 226 €	766 226 €
Dot. nationale de Péréquation	377 515 €	266 963 €	240 267 €	216 240 €
Total	**3 081 533 €**	**2 958 232 €**	**2 880 111 €**	**2 687 860 €**
Evol N/N-1	-1,03%	-4,00%	-2,64%	-9,09%

Autres produits de gestion courante (75) 102 642,85€

Ce chapitre enregistre les encaissements de loyers de la commune : les logements d'urgence, la Poste et l'espace Tabarly (crèche) font par exemple l'objet d'un paiement de loyer par leurs occupants. Il reste stable entre 2014 et 2015.

Produits financiers (76) 5,05€

La mairie détient quelques parts sociales auprès du Crédit Agricole.

Produits exceptionnels (77) 38 769,15€

Ce chapitre comprend les remboursements des assurances et du FIPHFP pour des aménagements de poste de travail (fauteuil de bureau, matériel adapté à la cuisine centrale...), les versements de Pôle emploi pour l'accueil de stagiaires en Evaluation en milieu de travail, ainsi que le produit des cessions (Jumper et Fiat Ducato pour un total de 4,5 K€, Gonio pour 31,7 K€).

Reprises sur provisions (78) 6 500,00€

Un contentieux pour lequel une provision avait été constituée en 2011 a pris fin en 2015, en faveur de la commune. Le montant de la provision a donc été repris par l'émission d'un titre de recettes.

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

Résultat de fonctionnement reporté (002) 3 277 364,00€

L'excédent de fonctionnement dégagé lors du vote du compte administratif 2014 avait été conservé à la section de fonctionnement.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 116 582,95€

Il s'agit des travaux en régie : des achats sont faits en section de fonctionnement au cours de l'année par les services techniques pour réaliser des travaux qui créent de la valeur patrimoniale. Aussi, une opération « d'ordre » permet de re-comptabiliser ces travaux en investissement, en enregistrant une recette d'ordre en fonctionnement au chapitre 042 et une dépense d'ordre en investissement au chapitre 040.
En 2015, on peut citer, au titre des travaux en régie, 5,5 K€ qui ont concerné la réfection du logement de la Poste pour le proposer à la location et 10 K€ pour la réfection des logements d'urgence de la Trinité.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ..... 2 620 151,16€

Résultat d'investissement reporté (001) 1 083 565,00€

Il s'agit du cumul des déficits d'investissement d'année en année, voté au moment de l'affectation des résultats.

Emprunts et dettes assimilées (16) 778 443,57€

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts. Le montant a augmenté de 8 K€ entre 2014 et 2015, du fait du déblocage de nouveaux emprunts notamment pour le financement de l'Hôtel de ville sur les derniers exercices comptables.

Immobilisations incorporelles (20) 7 361,95€

Le chapitre a enregistré très peu de dépenses en 2015, contrairement à 2014 où le montant atteignait 162 K€.

Logiciels (2051) : extraction des données du logiciel Orphée pour la migration vers le logiciel commun aux médiathèques métropolitaines : 1,5 K€ ; renouvellement de l'antivirus : 1,5 K€ ; changement de serveur Bodet et mise en œuvre d'un nouveau module « marchés publics » dans le logiciel finacier : 1 K€

Etudes (2031) : 2 000 au total, pour le contrôle technique de la réhabilitation du gymnase de Kroas Saliou et le solde de la mission Agenda 21.

Frais d'insertion (2033) : 850€ pour l'annonce pour l'étude de programmation pour la cuisine centrale.

Subventions d'équipement versées (204) 16 533,00€

Il s'agit des participations versées à Brest Métropole pour la construction de logements sociaux sur la commune en remplacement de la pénalité « loi SRU », pour le même montant qu'en 2013 et 2014.

Immobilisations corporelles (21) 167 211,00€

Ce chapitre concerne les achats que l'on peut considérer comme de l'investissement. Pour mémoire, notamment :

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

- Remplacement du Fiat Ducato 16,5 K€
- Matériel informatique pour les écoles 12 K€
- Tablettes pour les conseillers municipaux 4 K€
- Renouvellement des PC en mairie 7 K€
- Renouvellement matériel informatique médiathèque et achat de liseuses 12 K€
- Mise en service du nouvel opérateur de téléphonie 4 K€
- 10,5 K€ de mobilier pour les écoles, dont 4 K€ pour du mobilier plus ergonomique dans le réfectoire de Coat Edern
- Changement de la porte à l'arrière de la scène du centre culturel 3 K€
- Grill pour le centre culturel 41 K€
- Jeux de cour pour différentes écoles 7 K€
- Instruments de musique pour le prêt aux familles 3 K€
- Pare-ballons, filets… pour les gymnases et terrains 14 K€

En restes à réaliser (acheté sur 2016) : le décompacteur, mutualisé avec d'autres communes pour l'entretien des terrains de sport synthétiques, et sa remorque, pour 21 K€.

Travaux en cours (23) — 1 208 157,72 €

Ce chapitre recense les travaux réalisés par les services municipaux ou par des entreprises pour l'amélioration du patrimoine communal. Notamment, en 2015 :

- 985 K€ pour le marché de construction du nouvel Hôtel de Ville
- 13 K€ pour la réfection et la clôture du terrain stabilisé de Kroas Saliou
- 19 K€ d'entretien de terrains à Keramazé, Trémaïdic et au Bourg et 2 K€ pour le remplacement des lampes à Trémaïdic
- 1 K€ pour la toiture du cabanon des jardins partagés
- 134 K€ pour la réfection de la cale du Dellec, et 60 K€ en restes à réaliser sur 2016
- 19 K€ pour l'aménagement de la nouvelle entrée du groupe scolaire Kroas Saliou
- 9 K€ pour le remplacement des portes de la cuisine centrale
- 5 K€ pour le remplacement des portes de l'annexe au groupe scolaire Coat Edern
- 15 K€ pour des remplacements de ballons d'eau chaude (maison du rugby, GS Kroas Saliou, GS Bourg)
- 22 K€ pour la démolition des préfabriqués au groupe scolaire du Bourg
- 25 K€ pour la démolition de la maison des jeunes
- Travaux d'amélioration de l'éclairage (centre culturel, GS Kroas Saliou, Centre social du Bourg, Tabarly) 15 K€
- Des travaux d'accessibilité à Coat Edern, Kroas Saliou pour 36,5 K€
- 20 K€ pour le carrelage de la grande salle du Centre social du Bourg
- 21 K€ pour le remplacement des velux du centre culturel

Participations (26) — 14 000,00€

Il s'agit du deuxième tiers de l'adhésion à l'Agence France Locale.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) — 116 582,95€

Voir le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

Opérations patrimoniales (041) 311 860,97

Il s'agit d'une opération comptable pour le transfert des frais d'études qui avaient été mandatés au chapitre 20 et qui ont donné lieu à des travaux, pour les imputer sur le même compte que les travaux concernés.

RECETTES D'INVESTISSEMENT ..... 2 855 520,85€

Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) 431 665,45€

Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2014 pour couvrir le déficit d'investissement.

Dotations, fonds divers et réserves (10) 138 107,20€

Ce chapitre est constitué des recettes liées au FCTVA (137,6 K€) et à la taxe d'aménagement (0,5 K€).

Subventions d'équipement (13) 80 000,00€

Une seule subvention a été perçue en 2015 : un acompte de DETR pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Emprunt (16) 1 600 000,00

Deux emprunts ont été contractés sur l'exercice 2015 ; l'un, de 800 K€, au titre des restes à réaliser 2014, auprès du Crédit Agricole ; l'autre, de 800 K€ également, auprès de l'Agence France Locale

Immobilisations en cours (23) 7 406,88

Il s'agit de la comptabilisation des remboursements, par les titulaires de marchés publics, des avances qui sont versées avant le commencement du marché.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) 286 480,35€

Voir le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (041) 311 860,97€

Voir le chapitre 041 en dépenses d'investissement.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2015

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES			DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
FONCTIONNEMENT											
011	charges à caractère général	1 469 837	013	atténuations de charges	85 152	042	opérations d'ordre	286 480	042	opérations d'ordre	116 583
012	dépenses de personnel	4 730 361	70	produits des services et du domaine	699 486						
014	atténuations de produits	1 157 501	73	impôts et taxes	6 485 932						
65	autres charges de gestion courante	1 177 808	74	dotations, subventions, participations	3 347 310						
66	charges financières	155 750	75	autres produits de gestion courante	102 643						
67	charges exceptionnelles	31 322	76	produits financiers	5						
68	Dotations aux provisions	135 000	77	produits exceptionnels	38 769						
			78	reprise sur provisions	6 500						
total dépenses réelles de fonctionnement		**8 857 579**	**total recettes réelles de fonctionnement**		**10 765 797**	**total dépenses d'ordre de fonctionnement**		**286 480**	**total recettes d'ordre de fonctionnement**		**116 583**
INVESTISSEMENT											
16	remboursements d'emprunts	778 444	10	dotations, fonds divers	138 107	040	opérations d'ordre	116 583	040	opérations d'ordre	286 480
20	immobilisations incorporelles	7 362	13	subventions d'équipement reçues	80 000	041	opérations patrimoniales	311 861	041	opérations patrimoniales	311 861
204	Subventions d'équipement versées	16 533	16	emprunt	1 600 000						
21	immobilisations corporelles	167 211	1068	excédents capitalisés	431 665						
23	travaux en cours	1 208 158	23	Immobilisations en cours	7 407						
26	Participations	14 000									
total dépenses réelles d'investissement		**2 191 708**	**total recettes réelles d'investissement**		**2 257 179**	**total dépenses d'ordre d'investissement**		**428 444**	**total recettes d'ordre d'investissement**		**598 341**

Envoyé en préfecture le 30/06/2016
Reçu en préfecture le 30/06/2016
Affiché le - 5 JUIL. 2016
ID : 029-212902126-20160627-DE2016_06_01-DE

Le Conseil municipal,
Délibérant sur le compte administratif 2015 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget principal de la commune de Plouzané pour l'exercice 2015 arrêté en mouvements budgétaires à :

- En dépenses 11 764 210,50€
- En recettes 13 737 900,34€.

Considérant que M. Damien DESCHAMPS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Bernard RIOUAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien DESCHAMPS pour le vote du compte administratif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 contre soit le groupe « Plouzané demain », 24 voix pour) :

- APPROUVE le compte administratif 2015.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 28 juin 2016

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE